



BIOSECURITE TRANSPORT ET QUAI D'ABATTOIR

L'arrêté du 14 mars 2018 relatif aux mesures de prévention de la propagation des maladies animales via le transport par véhicules routiers d'oiseaux vivants impose le suivi d'une formation.

Le transporteur doit garantir, à tout moment, que le personnel assurant le transport des animaux possède les aptitudes, les compétences professionnelles, les informations et les connaissances nécessaires pour limiter les risques de propagation des maladies par le transport d'animaux vivants. Il est également dans l'obligation de tenir à disposition des agents chargés du contrôle officiel le matériel de formation utilisé pour répondre aux exigences du présent article, et les certificats de formation le cas échéant.

Qui est concerné par cette formation ?

Les personnes concernées par cette formation sont les **conducteurs et opérateurs de quai d'abattoir, les responsables qualité, les responsables sécurité et les responsables de site.**

Quelle est la durée et le coût de la formation ?

TARIFS				
Public	Contenu de la formation	Durée	Intra	Inter
CONDUCTEURS OPERATEURS DE QUAI D'ABATTOIR	Biosécurité pour les opérateurs de transport et quais d'abattoir	3H30	650€ HT	125€ HT par pers.
RESPONSABLES QUALITE SECURITE DE SITE	Nettoyage et désinfection des véhicules et matériel de transport	7H00	1200€ HT	250€ HT par pers.
15 participants maximum par session - Frais de déplacement des stagiaires et du formateur en sus				

PUBLIC	OBJECTIFS	CONTENU DE LA FORMATION
CONDUCTEURS OPERATEURS DE QUAI D'ABATTOIR	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Connaître la base réglementaire et les enjeux de la biosécurité ⇒ Etre capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène des moyens techniques et humains ⇒ Se protéger 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Base réglementaire et enjeux de la Biosécurité ⇒ Les bonnes pratiques d'hygiène ⇒ Les protections individuelles des opérateurs (sur site)
RESPONSABLES QUALITE SECURITE DE SITE		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contexte et principes généraux ⇒ Biosécurité interne à l'abattoir ⇒ Biosécurité externe à l'abattoir ⇒ Contrôles visuels et microbiologiques ⇒ Les Equipements de Protection Individuelle (EPI)

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Armelle BONNEAU - 02 51 91 29 13 - a.bonneau@groupechristal.fr

RC SERVICES - 23 rue Olivier de Serres - BP539
85505 LES HERBIERS cedex

Formations et expertises sur tout le territoire français



Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur
www.rcservices-cristal.fr

